

**METADONNEES**

**Intitulé exact :** N/A

**Alias :** N/A

**Thème :** Fédéralisme

**Mots-clés :** Article VI ; égalité raciale ; ségrégation ; post-Brown

---

**Résumé des faits :**

Suite à la décision *Brown v Board of Education*, l'Assemblée générale de l'Arkansas amende la Constitution de l'État pour s'opposer à la déségrégation scolaire et pour lever l'obligation de présence imposée aux élèves dans les écoles mixtes.

Le district scolaire de Little Rock, qui avait tenté de mettre en place les mesures nécessaires à la déségrégation scolaire dans ses établissements jusqu'aux événements des Neuf de Little Rock (durant lesquels l'armée avait dû intervenir pour que les neuf étudiants noirs acceptés au sein d'un ancien établissement blanc de Little Rock puissent y faire leur rentrée), saisit la justice pour demander la suspension de son plan de déségrégation compte tenu du climat d'hostilité. Ses représentants réclament notamment que le plan de déségrégation scolaire puisse être repoussé de trois ans.

**Question(s) de droit :**

Est-il possible de repousser de trois ans la mise en œuvre d'une décision rendue par la Cour Suprême des États-Unis ?

**Solution(s) :**

À l'unanimité de ses membres, la Cour Suprême considère que même si le district scolaire de Little Rock a démontré sa bonne foi dans sa tentative de mise en œuvre des mesures de déségrégation, cette bonne foi ne remet pas en cause l'obligation constitutionnelle qui pèse sur l'ensemble des institutions fédérales et fédérées quant au respect de la décision *Brown v Board of Education*.

**Principe(s) dégagé(s) :**

Cette décision réaffirme la force contraignante des décisions rendues par la Cour Suprême telle qu'affirmée dans la décision *Marbury v Madison* de 1803.

\*\*\*



### Citation(s) importante(s) :

- *Per Curiam* : « The constitutional rights of children not to be discriminated against in school admission on grounds of race or color declared by this Court in the *Brown* case can neither be nullified openly and directly by state legislators or state executives or judicial officers, nor nullified indirectly by them through evasive schemes for segregation whether attempted “ingeniously or ingenuously” » [pt 7, p. 2]<sup>1</sup>.
- *Per Curiam* : « Article VI of the Constitution makes the Constitution the “supreme Law of the Land”. In 1803, Chief Justice Marshall, speaking for a unanimous Court, referring to the Constitution as “the fundamental and paramount law of the nation”, declared in the notable case of *Marbury v. Madison* (...) that “It is emphatically the province and duty of the judicial department to say what the law is”. This decision declared the basic principle that the federal judiciary is supreme in the exposition of the law of the Constitution, and that principle has ever since been respected by this Court and the Country as a permanent and indispensable feature of our constitutional system. It follows that the interpretation of the Fourteenth Amendment enunciated by this Court in the *Brown* case is the supreme law of the land, and Art. VI of the Constitution makes it of binding effect on the States “any Thing in the Constitution or Laws of any State to the Contrary notwithstanding”. Every state legislator and executive and judicial officer is solemnly committed by oath taken pursuant to Art. VI, cl. 3 “to support this Constitution” » [p. 18]<sup>2</sup>.

### Postérité :

- Cette décision est l'une des décisions post-*Brown* rendues nécessaires par les résistances opposées par les États du Sud des États-Unis.
- Il s'agit de la seule décision non seulement unanime, mais aussi co-écrite par l'ensemble des juges de la Cour.

\*\*\*

### Références extérieures :

- [BLACKMAN, Josh, « The Irrepressible Myth of Cooper v Aron », \*The Georgetown Law Journal\*, vol. 107, n° 5, 2019.](#)
- [BREYER, Stephen, « Little Rock », in \*La Cour Suprême, l'Amérique et son histoire\*, HEL GUEDJ, Johan F. \(trad.\), Odile Jacob, 2011, pp. 91-113.](#)
- [FARBER, Daniel A., « The Supreme Court and the Rule of Law: Cooper v. Aaron Revisited », \*University of Illinois Law Review\*, vol. 2, n° 1, 1982, pp. 387-412.](#)

<sup>1</sup> « Le droit constitutionnel des enfants à ne pas être discriminés sur la base de leur couleur de peau dans le cadre de leur admission à l'école tel qu'affirmé par cette Cour dans la décision *Brown* ne peut être ni contredit explicitement et directement par les pouvoirs législatifs, exécutifs ou judiciaires des États fédérés, ni contredit indirectement par ces mêmes pouvoirs, au travers de manœuvres évasives en faveur de la ségrégation, qu'elles soient mises en place de manière intentionnelle ou non. »

<sup>2</sup> « L'article VI de la Constitution fait de la Constitution la 'Loi Suprême du Pays'. En 1803, le Président de la Cour Suprême Marshall, s'exprimant au nom de l'ensemble des juges et sur le fondement du principe selon lequel la Constitution est 'la loi fondamentale et suprême de la nation', affirmait, dans le cadre de la célèbre décision *Marbury v Madison*, qu'il 's'agit précisément du domaine et du devoir du pouvoir judiciaire de dire ce qu'est la loi'. Cette décision a affirmé le principe fondamental selon lequel le pouvoir judiciaire fédéral exerce un pouvoir suprême de détermination du droit de la Constitution, et ce principe a toujours été respecté par cette Cour et ce pays en tant qu'élément permanent et indispensable de notre système constitutionnel. Il s'en suit que l'interprétation du Quatorzième Amendement choisie par cette Cour dans la décision *Brown* constitue la loi suprême du pays, et l'article VI de la Constitution en impose le respect aux États fédérés 'nonobstant toute disposition contraire de la Constitution ou des lois de l'un quelconque des États'. Tous les membres des pouvoirs législatif, exécutif de judiciaire prêtent solennellement serment, conformément à la troisième section de l'article VI, de 'défendre la présente Constitution'. »

